

Éditorial

Sommaire

- 1 & 2 édito
- 3 Droits sociaux :
les retraité-e-s doivent
être entendus
- 4 Un plan qui fait Valls-er
les retraité-e-s
- 5 Incidence de l'IR
- 6 Congrès UCR
& CE/UFR
- 7 Alerte brune
- 8 Hommage à
Gérard Godeau

LE PLAN D'AUSTERITE DE VALLS :

**LE PLUS VIOLENT JAMAIS IMPOSE
AUX SALARIES ACTIFS ET RETRAITES !**



**Après 2 ans de renoncement politique et une cuisante défaite électo-
rale, le nouveau premier ministre persiste et signe avec un gouverne-
ment remanié et resserré, qualifié de combat. De combat, certes,
mais contre les salariés, les retraités, l'emploi, les services publics.**

**MARDI 3 JUIN 2014, L'UFR CGT DES FINANCES APPELLE TOUS
LES RETRAITES A PARTICIPER A LA MANIFESTATION NATIONALE POUR LA
DEFENSE DE LEUR POUVOIR D'ACHAT ET DE LEURS DROITS SOCIAUX !**



02

EDITO (SUITE)



Après la loi de sécurisation de l'emploi, les 20 milliards d'euros de crédit compétitivité-emploi, la fiscalisation de la part employeur sur la complémentaire santé, la fiscalisation de la majoration pour 3 enfants et plus, l'augmentation de la TVA, la taxe de 0,3% sur les retraites au titre de l'autonomie, le report de la revalorisation des pensions en octobre 2015 viennent maintenant le pacte de responsabilité et ses 50 milliards de cadeaux aux entreprises et le pacte de solidarité dont la facture sera payée par les plus nombreux, c'est-à-dire les plus pauvres ! Sur les seules prestations sociales, Manuel VALLS rabote 11 milliards d'euros à commencer par les retraites, les allocations familiales et le RSA, ce à quoi il faut ajouter l'inquiétude sur la suite de l'adoption d'une loi pour l'adaptation de la société au vieillissement.

Et ce ne n'est pas la mesure d'augmentation des pensions en-dessous de 1200€ qui peut être considérée comme une avancée !

Au contraire, cette mesure va générer d'importantes inégalités entre retraités alors que le coût de la vie, les frais de santé continuent à augmenter fortement pour tous.

Les retraités ne sont pas dupes. Leur colère monte face à un gouvernement aveugle et sourd à leurs revendications.

Alors, dans la suite des 120 000 cartes de vœux remises au Président de la République le 20 février dernier pour dire **STOP ! à la baisse du pouvoir d'achat** et exiger une revalorisation conséquente des pensions et retraites, **les retraités, dans l'unité, manifesteront à Paris, le 3 juin 2014.**



« C'est par des informations étendues et exactes que nous voulons donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger les événements du monde. »

Jean Jaurès



DROITS SOCIAUX : LES RETRAITÉS DOIVENT ÊTRE ENTENDUS

03

Le principe de l'accès des retraités des finances aux prestations et services des services sociaux de leur ministère est acté et, pour la première fois, le Conseil national de l'action sociale, CNAS, a travaillé sur le sujet. Des retraités des finances ont, pour la première fois, reçu une information de leur délégation départementale. Dans le paysage de l'action sociale les retraités sont apparus comme des ayants droits à part entière.

C'est le premier acquis des interventions de la Fédération des Finances CGT et de son Union Fédérale des retraités.

Toutefois, ce n'est pas noircir le trait de dire que les retraités sont des ayants droits entièrement à part.

La réflexion sur leurs besoins est embryonnaire au niveau national et encore plus, dans la généralité des cas, au plan local.

Au niveau national, la confirmation de l'accès aux prestations pour les retraités a été immédiatement suivie de la mise en place d'une barrière constituée par l'obstacle budgétaire : « si l'on fait plus pour les retraités il y aura moins pour les actifs... ». Inutile dès lors de se poser la question des besoins et des moyens.

Pourtant des droits fondamentaux ne sont pas respectés pour des retraités des finances de plus en plus nombreux.

Droit à un logement décent : qui peut nier que de nombreux retraités locataires connaissent des conditions d'existence précaires qui devraient s'aggraver avec le gel des pensions, supérieures à 1 200€, alors que les loyers, eux, continueront à augmenter ?

Droit à la santé : l'espérance de vie en bonne santé régresse mais la prévention, pendant la vie professionnelle et après, ne progresse pas pour faire face à ce phénomène.

Droit à une vie sociale, accès à la culture : le coût des transports augmente de façon continue, le prix des activités culturelles est toujours élevé, la contrainte financière isole les retraités et appauvrit leur horizon culturel alors qu'ils disposent enfin de temps libre.

La cation de l'arrêté fixant les modalités de fonctionnement des comités CNAS ou CDAS afin que des retraités puissent y siéger en tant que représentant du personnel. Un nouveau texte était examiné lors du CNAS du 3 Avril.

En définitive, l'opposition n'est pas venue de l'administration mais des autres organisations syndicales : FO et Solidaires ont voté contre, la CFDT, la CFTE, l'UNSA se sont courageusement abstenus !!!

En conséquence l'ouverture demandée par la CGT a été rejetée. Bien évidemment, ces organisations ne peuvent ignorer que la désignation des représentants est du ressort de chaque fédération et qu'ils ne peuvent craindre que les retraités phagocytent les sièges.

Non, ces votes expriment une conception de la retraite qui signifierait relégation dans l'accès aux prestations à une position d'assistés. L'administration sait cette exclusion intenable au plan juridique, d'autant que dans d'autres secteurs Fonction Publique, les retraités sont représentés et siègent en tant que tel ; mais elle se satisfait très bien de cette conception qui lui permet d'éviter le

constat d'un manque flagrant de moyens.

A nous, de nous faire entendre, le 3 juin, pour faire évoluer nos droits, faire entendre nos besoins, obtenir l'augmentation des moyens de l'action sociale dans l'intérêt des actifs comme des retraités !



Sur tous ces sujets l'activité sociale du ministère doit être questionnée afin de vérifier qu'elle répond bien aux besoins des retraités. Du point de vue de la CGT ce questionnement est totalement en phase avec celui qui est constamment nécessaire s'agissant des actifs.

Sur ces sujets les retraités doivent être entendus.

La Fédération des finances CGT et son UFR ont, en conséquence, demandé une modifi-

04

UN PLAN QUI FAIT VALLS-ER LES RETRAITÉ-E-S



Les résultats des élections municipales marquent une large défaite du PS et de ses alliés, même si quelques villes emblématiques telles Paris, Lyon, Nantes, Rennes ont encore à leur tête des maires socialistes. S'il a mieux résisté, le Front de Gauche a malgré tout subi le contrecoup du vote sanction d'une partie de l'électorat de gauche qui s'est abstenu pour condamner la politique conduite par le gouvernement Hollande-Ayrault.

Au soir du 30 mars, le résultat définitif du 2^e tour des municipales a scellé le sort du gouvernement Ayrault. Annoncé depuis de nombreuses semaines, suite aux sondages catastrophiques concernant Hollande et son 1^{er} ministre, ce changement apparaissait inéluctable. Le Président a prétendu avoir entendu le message des Français, pour autant il a nommé Valls 1^{er} ministre !..

Ses premières déclarations ont donné le ton avec l'annonce de la poursuite de la politique conforme aux attentes de la droite et du patronat, à l'opposé de ce que devrait être une politique de gauche. Il s'en prend aux cibles favorites des gouvernements successifs depuis de nombreuses années : les fonctionnaires et les retraités. Pourtant une étude de l'INSEE, qui vient d'être rendue publique dernièrement, confirme le décrochage du montant des pensions suite à la réforme Balladur de 1993 qui a institué une revalorisation en fonction de l'indice des prix à la consommation et non plus du salaire moyen. Cela a entraîné une perte de 20 % du pouvoir d'achat des retraité-e-s.

Les politiques
f i s c a l e s
c o n d u i t e s
depuis 2008
ont encore

aggravé cette amputation de notre pouvoir d'achat. Il est venu s'ajouter le report de la revalorisation de nos pensions du 1^{er} janvier au 1^{er} avril par Sarkozy puis au 1^{er} octobre par le gouvernement Hollande-Ayrault. Dans les mesures annoncées par Valls, pas d'augmentation en 2014, la revalorisation est reportée au 1^{er} octobre 2015 d'où un niveau de pension identique du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} octobre 2015. Et il est permis de se demander s'il y aura bien une revalorisation au 1^{er} octobre 2015. Celle annoncée pour les retraites inférieures à 1 200 € sera loin de compenser la perte de pouvoir d'achat pour ces retraité-e-s et les autres subiront une amputation renforcée. Les mesures que Valls va mettre en place afin de réduire de 50 milliards les dépenses publiques entre 2015 et 2017, dont certaines dès 2014, vont impacter particulièrement les retraité-e-s :

▶ 18 milliards d'économies de la part de l'État : « ces économies s'appuieront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères et les fonctionnaires contribueront à l'effort d'économie nécessaire avec la poursuite de la stabilisation de la valeur du point fonction publique » (si l'action ne fait pas reculer le gouvernement il n'y aura aucune revalorisation du point pendant 8 ans). Concrètement cela conduira à une nouvelle réduction des services publics d'État de proximité.

▶ 11 milliards d'économies sur les collectivités territoriales : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera réformée dans le projet de loi de finances 2015 pour encourager les comportements vertueux (en langage clair cela veut dire que les collectivités qui supprimeront des emplois auront plus de DGF que les autres, Sarkozy l'avait déjà annoncé). Là encore de nombreux retraité-e-s subiront les conséquen-

ces de cette baisse des dotations avec moins d'action sociale au niveau des communes et des départements.

▶ 10 milliards d'économies sur l'assurance maladie : il n'y a pas besoin d'insister sur les conséquences pour les retraité-e-s qui verront une diminution des prises en charge par la Sécurité Sociale et une poursuite de la hausse des cotisations mutualistes.

▶ 11 milliards d'économies sur les dépenses de protection sociale : pour près de 3 milliards ces économies proviendront de la réduction des prestations familiales et du montant des retraites en application de la réforme Ayrault. Les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant un an, ce qui concerne les pensions de retraite de base pour 1,3 milliard et le gouvernement demande aux gestionnaires des retraites complémentaires d'en faire autant pour 2 milliards. Les autres prestations sociales (logement, famille, invalidité) seront également bloquées. Dans ce contexte, deux projets du gouvernement Ayrault auraient du plomb dans l'aile :

- La remise à plat de la fiscalité semble être passée aux oubliettes.
- De même le projet d'adaptation de la société au vieillissement semble avoir disparu des écrans radar en même temps que Madame Delaunay, la ministre qui l'avait en charge.

Certes, nous étions en complet désaccord sur la question du financement puisque le projet n'envisageait pas l'intégration dans le cadre de la Sécurité Sociale. La CASA restait l'instrument du financement de la perte d'autonomie, à la charge des seuls retraités, mais il ouvrait au moins une perspective pour la prise en charge de cette question qui ne concerne pas que les retraité-e-s.



PETIT ZOOM SUR LA FISCALITÉ EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU ET SES INCIDENCES EN MATIÈRE DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ET DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

05

Depuis la décision de Sarkozy de supprimer la demi-part aux personnes vivant seules, si elles n'ont pas élevé seules un enfant pendant 5 ans et celle du gel du barème de l'impôt sur le revenu pour les années 2011 et 2012, nous sommes régulièrement revenus sur les conséquences désastreuses pour un certain nombre de retraité-e-s percevant des pensions modestes qui perdent les exonérations en matière d'impôts locaux, de redevance télévision, de CSG, de CRDS et depuis le 1^{er} avril 2013 de CASA (si leur impôt sur le revenu est supérieur à 61 €). Pour bénéficier des exonérations fiscales et sociales, le seuil du revenu fiscal de référence (RFR) a été revalorisé pour une part à 10 224 € (+ 2%) pour les revenus de 2012 et à 10 633 € (+ 4%) au titre des revenus de 2013 alors que les tranches étaient restées gelées pour l'IR 2013 et n'ont été relevées que de 0,8 % pour l'IR 2014. Nos différentes actions auprès des élus et des préfets n'y sont certainement pas étrangères. Il faut se rappeler qu'antérieurement le RFR était revalorisé dans les mêmes conditions que la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu. Ces décisions vont permettre à des retraité-e-s modestes de retrouver une exonération en impôts locaux, redevance télé et prélèvements sociaux. Ainsi un-e retraité-e de moins de 65 ans (avec une part) ayant perçu en 2011 une retraite annuelle nette de 11 334 € ne payait pas d'impôt sur le revenu mais compte-tenu de son RFR perdait les exonérations fiscales et sociales. Il était de même en 2012 pour un revenu revalorisé à 11 512 €. Compte-tenu de la revalorisa-

tion de 1,3 % au 1^{er} avril 2013 sa pension annuelle était de 11 624 € (RFR de 10 462 €), ce qui conduit à un retour à l'exonération au plan fiscalité locale et cotisations CSG et CRDS.

Même si c'est une petite victoire, comme nous l'avons déjà écrit, c'est est loin d'être négligeable pour celles et ceux qui vont en bénéficier. Une personne âgée de plus de 65 ans au 31 décembre 2013 ayant avec une part une pension inférieure ou égale à 14 405 € (si elle n'a pas d'autres revenus) sera exonérée, pour les moins de 65 ans le montant de pension doit être inférieure ou égale à 11 814 € (sans autre revenu).

Par contre la fin de l'attribution de la demi-part, pour celles et ceux qui l'avait conservée à titre personnel jusqu'aux revenus de 2012, va faire perdre les exonérations à de nombreux retraité-e-s. Il vient s'ajouter l'imposition de la majoration pour les parents de 3 enfants et plus. Ainsi un-e retraité-e de plus de 65 ans (avec la demi-part jusqu'en 2012) qui avait perçu 15 000 € de pension imposable en 2008, a perçu en 2013 15 850 € (pour une part), perd son exonération en matière impôts locaux et prélèvements sociaux (CSG à 3,8 %).

Si la même personne disposait d'une majoration de 10 % pour 3 enfants elle aura à acquitter un impôt sur le revenu de 518 €, la CASA de 0,3 %, la CRDS à 0,5 %, la CSG à 6,6 % au 1^{er} janvier 2015.

Une personne ayant perçu un revenu (avec la majoration de 10 %) de 17 435 € en 2013 et de 17 266 € en 2012 (soit + 169 €) va payer un IR de 518 € et perdre les exonérations en impôts locaux (TH et

TF éventuellement), redevance télé, CSG, CRDS et CASA soit une perte de revenus pouvant dépasser 2 mois de revenus.

Et pour compléter le tableau cette personne attendra le 1^{er} octobre 2015 pour une revalorisation, si elle n'est pas encore repoussée.

Dure, dure la fin de l'année 2014 pour beaucoup de retraité-e-s alors que les cadeaux fiscaux sont en augmentation pour le patronat et les grandes entreprises !...

NB : nous publierons dans un prochain numéro un tableau concernant cette évolution de la fiscalité.

ECHO DU TERRAIN / ESSONNE

Dans la continuité des rencontres de 2013, l'USR 91 a adressé aux Députés et Sénateurs de l'Essonne, un courrier leur demandant un rendez-vous ou une réponse audit courrier.

L'USR 91 a attiré l'attention des élus de l'Essonne sur le pacte de responsabilité avec son train de nouvelles exonérations octroyées au MEDEF et leur demande de ne pas voter ce projet qui est recul social sans précédent. Elle insiste aussi pour que la Loi d'Orientation et de Programmation pour l'Adaptation de la Société au Vieillessement, mainte fois reportée, soit enfin votée. Elle précise que le financement de cette loi soit au titre de la solidarité intergénérationnelle au sein de la Sécurité Sociale.

A ce jour, Claire-Lise Champion, sénatrice de « gauche » et Nicolas Dupont-Aignan, député, Président de « Debout la République », ont répondu.

Si Claire-Lise Champion cautionne le pacte de responsabilité et rappelle l'engagement de Jean-Marc Ayrault d'examiner le premier volet du texte de la Loi d'Orientation, Nicolas Dupont-Aignan affirme qu'il est hors de question pour lui d'approuver ce pacte. Quant au projet de Loi, il a constaté que le nouveau Premier Ministre ne l'a pas évoqué dans son discours de politique générale.

06

10° CONGRES DE L'UCR, 27° CONGRES DE LA FEDERATION UNE CGT POUR



La question du syndicalisme retraité, une force d'avenir dans la CGT, était au cœur des débats du congrès de l'union confédérale des retraité-e-s CGT.

La perspective de la manifestation nationale du 3 juin a donné l'occasion d'une approche concrète et efficace des contenus revendicatifs (pouvoir d'achat, protection sociale, perte d'autonomie). Plus de mille amendements ont été débattus, nombreux sont ceux qui sont venus enrichir le document d'orientation, feuille de route de la prochaine CE pour les 3 années à venir.

Notre camarade Hélène SALAUN a été réélue à la commission exécutive de l'UCR.

Nul doute que ces congrès feront date (1). Pas seulement parce qu'ils se déroulent dans le contexte électoral des municipales annonçant dès le premier tour, puis confirmant la déroute du PS et de son gouvernement, mais aussi parce que la situation économique et sociale dans laquelle ils se sont tenus confère des responsabilités inédites au mouvement syndical en général et à la Cgt en particulier.

Ce 27° congrès de la Fédération des Finances CGT aura été marqué par la première participation officielle de notre Union Fédérale des Retraité-e-s, statutairement créée à l'issue du précédent

congrès. Nous y avons participé activement !

De fait, au-delà des revendications spécifiques aux retraités qui se mobilisent contre les attaques en règle dont ils sont victimes, la question de leur place dans la Cgt a retenu l'attention des congressistes.

Ainsi c'est à l'unanimité du vote du congrès que les deux documents revendicatifs présentés par l'UFR ont été adoptés. Il en va de même pour sa commission exécutive rentrante élue dans les mêmes conditions.

Un vote qui conforte la pertinence de l'Union Fédérale des Retraité-e-s de la Fédération des Finances CGT, celle de l'activité menée au terme de ces trois dernières années.

Un vote qui conforte l'orientation proposée ainsi que la direction de l'UFR dans ses responsabilités nouvelles. Son renouvellement significatif permet désormais d'étendre et d'ancrer activité et organisation au niveau des territoires, avec une meilleure représentation des femmes.

Nous frôlons la parité !

Secrétaires : Odette TERRADE et Yvan DONNAT

Bureau : Jean-Georges BELMONT, Guy CARRIERE, Alain DOMENGES, Jean-Paul GIRARD, Alain GUICHARD, Jacques KERMEN, Dominique MASSELIN, Dominique MICAT, Marie-France NARDOT, Hélène SALAÜN

DES FINANCES, TOUS LES AGES !

07

Les membres de la commission exécutive à ton service

KIEFFER Evelyne	DGFIP	ALSACE	rogereve@numericable.fr
MAZON Dominique - Mme	DGFIP	AQUITAINE	dmazon@sfr.fr
NARDOT Marie France	CDC	AQUITAINE	mf.nardot@free.fr
CHANEL Monique	INSEE	BRETAGNE	chanel-mo@bbox.fr
FRABOULET Marcel	DGFIP	BRETAGNE	marcel.fraboulet@modulonet.fr
GUICHARD Alain	DGFIP	BRETAGNE	le-guenec.guichard@wanadoo.fr
KERMEN Jacques	CCRF	BRETAGNE	jacques.kermen@wanadoo.fr
BELMONT Jean-Georges	DGFIP	IDF	jean-georges.belmont@laposte.net
CHRETIEN-LIOTARD Christine	DGFIP	IDF	c.chretien-liotard@orange.fr
LORENTZ Christian	DGFIP	IDF	bigzaze99@hotmail.fr
TERRADE Odette	DGFIP	IDF	o.terrade@orange.fr
FLEURY Martine	DGFIP	LANG.ROUS	martinefleury34@yahoo.fr
GERARD Eugène	Douane	LORRAINE	eugenegerard57@orange.fr
MOUHAT Monique	DGFIP	LORRAINE	monia8@wanadoo.fr
DOMENGES Alain	DGFIP	MIDI/PY	domenges.alain@orange.fr
CARRIERE Guy	DGFIP	NORD	guyreg.carriere@orange.fr
WALLARD Marie Madeleine	INSEE	NORD	marie-madeleine.wallard@laposte.fr
DONNAT Yvan	DGFIP	PACA	donnatyvan@yahoo.fr
GIRARD Jean Paul	CDC	PAYS LOIRE	jpggirard52@gmail.com
MASSELIN Dominique	Douane	PAYS LOIRE	domass@free.fr
SALAUN Hélène	Douane	PAYS LOIRE	ln.salaun@free.fr
LOCQUET Edith	DGFIP	PICARDIE	edith.locquet@sfr.fr
MICAT Dominique	BDF	POIT/CHAR	dominiquemicat@gmail.com
SARDIN Jean Claude	DGFIP	POIT/CHAR	jeanclaudesardin@sfr.fr
VUILLEMIN Jean François	DGFIP	RHONE/ALP	jfm.vuillemin@orange.fr

UFR FINANCES

L'information vient de tomber...

Bienvenue au tout nouveau collectif de LORRAINE !

Événement à suivre dans notre prochain numéro.



L'aigre doux...

Voilà qu'à présent, ils se coiffent de bonnets rouges. Bientôt ils sortiront sans culotte avec un bonnet phrygien.

Certains sont descendus de leur pigeonier pour pleurnicher contre les taxes. D'autres, les mêmes souvent, vilipendent le «*trop d'Etat*».

Ils ressassent le dogme de la libre entreprise, mais dès que la concurrence est trop forte pour eux, ils pleurent des aides gouvernementales.

Ils se rangent derrière la bannière du grand patronat, croyant que c'est leur camp, sans voir que le MEDEF n'en a cure d'eux, sauf pour faire de la surenchère politique.

Les yeux brouillés de larmes, ils ne peuvent même pas lire que leurs potes du CAC 40 ne payent que 8 % de taxes et que ce sont les champions de la magouille financière et de la fraude fiscale.

Quand le fils Gattaz se félicite des cadeaux du gouvernement, d'ANI* et toutes les exonérations de charges, ils ne peuvent retenir leurs larmes de rire. Ils sortent leurs mouchoirs pour en essuyer une devant de la crédulité du gouvernement qui donne gratuitement en attendant des emplois en retour.

Du rire aux larmes, le MEDEF n'a rien promis et le fils se souvient du père qui pour des mesures semblables en son temps avait promis 500 000 emplois... on les attend toujours !

Pas besoin pour les patronats d'éplucher des oignons, l'art de la pleurnicherie, ils connaissent et ils pratiquent, c'est toujours de la faute des autres ou de l'administration.

Leurs intérêts de classe, ils les défendent pourtant contre ceux de la Nation. Quand ils délocalisent ils ne versent là pas de larme, sur les travailleurs tout juste une larmichette pour être en accord avec leur conscience et leur saint pardon.

Etat, Nation, patriotisme à en pleurer. Et citons le «*Grand Charles*», une fois n'est pas coutume, «*messieurs je ne vous ai pas beaucoup vu à Londres durant ces quatre années !*»...

Ils devaient faire des affaires sans pleurnicher...sans doute !

* Accord national interprofessionnel

08

HOMMAGE À GÉRARD GODEAU



**ALERTE « BRUNE »
SUR LA FRANCE !
NO PASSARAN !**



Les résultats des élections municipales interpellent toutes les organisations progressistes et démocratiques dont bien sur la CGT (première organisation syndicale du pays). Ils constituent un véritable tournant historique. Et à l'heu-

re où nous mettons ce numéro sous presse, il y a fort à craindre que le scrutin des Européennes du 25 mai vienne conforter un second Waterloo électoral. La « gauche » y subit une de ses pires défaites électorales et la droite en profite pour reconquérir le terrain local avec la complicité des fascistes du Front National lequel confirme son inscription durable dans le paysage politique. L'abstention enfin exprime un double rejet de l'austérité et du système politique. Ressurgissent à grands coups de médiatisations les ténors néofascistes du FN, dont certains tentent de leur refaire une virginité, d'autres de les instrumentaliser. C'est criminel ! C'est suicidaire ! -Pour nombre d'entre nous, né-e-s pendant ou peu après la dernière guerre, nous sommes les témoins quasi directs du drame affreux de l'occupation nazie. De plus, nous avons vécu aussi cette période des luttes contre les guerres coloniales, contre les crimes de l'OAS fasciste ..., à ce titre la CGT « retraité-e-s » ne peut admettre sans réagir que les retraité-e-s constituent aujourd'hui une part non négligeable de l'électorat du FN. -La CGT « retraité-e-s » doit y réfléchir. Nous avons un DEVOIR d'alerte, un DEVOIR de mémoire pour les jeunes générations, pour notre République. -Nombre de retraité-e-s sont en situation de paupérisation. Les retraité-e-s des Finances ne sont pas épargné-e-s, en particulier, parmi les nouvelles vagues de retraité-e-s, les femmes. C'est en répondant à tous leurs besoins sociaux que nous les empêcherons de se réfugier dans ces idées. L'extrême droite et le fascisme ne proposent que des politiques antisociales mises en œuvre par les forces réactionnaires ! Ils critiquent la mondialisation mais seulement au nom des intérêts particuliers des groupes de la finance, pas de celui des peuples !

Avec la disparition de Gérard GODEAU le 4 février dernier, dans sa 81ème année, c'est une figure du syndicalisme CGT aux Finances qui nous a quittée.

Son regard azur, son sourire malicieux qui pré-ludait à l'expression fréquente d'un humour raffiné, sa voix de basse et sa force de conviction ont marqué de nombreux camarades et collègues, actifs et retraités.

Gérard GODEAU avait commencé sa carrière comme inspecteur du chiffre d'affaires en Val-de-Marne. Adhérent du SNACI puis du SNAD-GI-CGT, il obtient rapidement l'estime et la confiance de ses camarades qui lui proposent de rejoindre la direction nationale du syndicat où il s'occupera du cadre A, en tant qu' élu en CAP pendant plus de dix ans.

De retour dans les services, c'est en tant que RP qu'il renouera avec les fonctions d'élus en CAP de la CGT avant son départ à la retraite en 1999. Gérard, durant toute sa vie professionnelle et pendant sa retraite, a fait preuve d'une fidélité sans faille à la CGT, tout en gardant une grande indépendance d'esprit.

Excellent bridgeur, pendant de nombreuses années, avec les aptitudes que ce jeu exige pour organiser ses attaques et déjouer celles de l'adversaire, il avait l'art de neutraliser les mauvais coups de l'administration.

Eloquence, connaissances techniques en matière de gestion des personnels et de fonctionnement des services, sens de l'humain, il disposait de tous les atouts pour être un avocat des agents estimé par ses pairs en CAP, respecté voire redouté par l'administration. Les présidents de séance en CAP le traitaient avec crainte et respect !

En tant que chef de service, il n'a pas mis son drapeau syndical « dans sa poche » ; il a au contraire, beaucoup contribué à la participation de l'encadrement, aux grèves et

actions qui ont marqué le Ministère en 1989.

Ceux qui ont travaillé avec lui gardent en mémoire sa compétence, sa perspicacité et surtout sa convivialité. Ils gardent des souvenirs heureux de ces périodes de travail, comme des bons repas partagés avec Gérard ; car il était aussi une fine fourchette et savait faire honneur à la diversité de notre gastronomie.

La retraite n'a pas mis un terme à son action syndicale. Jusqu'en 2012, il était membre de la Commission nationale des retraités du SNAD-GI, assurait des permanences au siège du syndicat pour répondre aux questions des retraits et retraités.

Gérard a fait partie des membres fondateurs de notre UFR où il se chargea particulièrement du secteur juridique. Avec une disponibilité de tous les instants, grâce à ses compétences et sa connaissance des arcanes des services du ministère, on ne compte pas le nombre de situations qu'il a pu résoudre.

Jusqu'à son dernier souffle, Gégé a tenu à participer aux réunions de notre CE UFR. De même il ne manquait aucune des assemblées générales de sa section. Trop fatigué pour participer fin janvier à l'AG des retraités du Val de Marne, de sa belle écriture ronde il m'avait adressé un gentil courrier m'expliquant son absence car -disait-il « sa pneumologue ne pouvait se passer de lui » ... il est décédé une semaine plus tard !

Gérard aura été de la trempe de ces militants qui marquent notre histoire fédérale, de ces militants qui n'ont cessé de faire vivre engagement et liens fraternels, de ces militants dont on est fier d'avoir croisé le chemin !

(Hommage prononcé par Odette TERRADE lors du congrès fédéral)

En ce sens le gouvernement en porte la responsabilité première.

Une raison supplémentaire de lui faire entendre raison en étant massivement présents dans la manif nationale unitaire du 3 juin 2014 à PARIS !

MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0317 S 08364

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT

263 rue de Paris Case 540 - 93514 Montreuil Cedex

TÉL : 01.55.82.76.76 **COURRIEL :** ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €